



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

fonctionnement

Question écrite n° 6051

Texte de la question

Au moment où le Gouvernement exprime son souhait de renforcer la sécurité de nos concitoyens, l'examen du budget 1998 du ministère de l'intérieur fait apparaître dans son article 10, chapitre 31-41, la suppression de 13 postes de commissaires de police et 3 postes de commissaires divisionnaires d'échelon fonctionnel. Cette situation peut conduire à de graves dysfonctionnement du système de sécurité intérieure de notre pays. Aussi, M. Joël Sarlot demande à M. le ministre de l'intérieur de bien vouloir mettre en place une réflexion, plusieurs fois annoncée, d'évaluation du nombre de commissaires de police nécessaires à l'amélioration de la sécurité intérieure de notre pays.

Texte de la réponse

Les mesures de déflation et de repyramidage du corps de conception et de direction s'inscrivent dans le cadre de la loi d'orientation et de programmation relative à la sécurité et figuraient, au demeurant, dans le protocole d'accord signé avec les représentants des personnels en 1995, lors de l'engagement de la réforme de la police nationale. Il importe de signaler, de ce point de vue, que si 3 postes de commissaires divisionnaires d'échelon fonctionnel sont supprimés dans le projet de budget, le nombre de postes budgétaires correspondant à ce grade avait été fortement augmenté de 34 unités en 1995. Parallèlement, la diminution de 13 postes de commissaires de police correspond, pour 1998, à une mesure de déflation inférieure à 1 % du corps, pourcentage qui n'est pas de nature à mettre en difficulté le fonctionnement des directions et services. Il y a lieu de préciser que ce processus de déflation et de repyramidage des effectifs du corps de conception et de direction de la police nationale consiste précisément à valoriser l'action des commissaires en leur assurant un meilleur positionnement au sein de l'institution. La philosophie de la réforme tend, en effet, à initier de nouveaux modes de fonctionnement et à accroître l'efficacité des services en assurant une meilleure sécurité de nos concitoyens. La réflexion portant sur l'évaluation du nombre de commissaires de police a déjà été engagée et sera largement évoquée dans le cadre de la poursuite des travaux portant sur les référentiels métiers de la police nationale.

Données clés

Auteur : [M. Joël Sarlot](#)

Circonscription : Vendée (5^e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6051

Rubrique : Police

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 novembre 1997, page 3913

Réponse publiée le : 5 janvier 1998, page 93